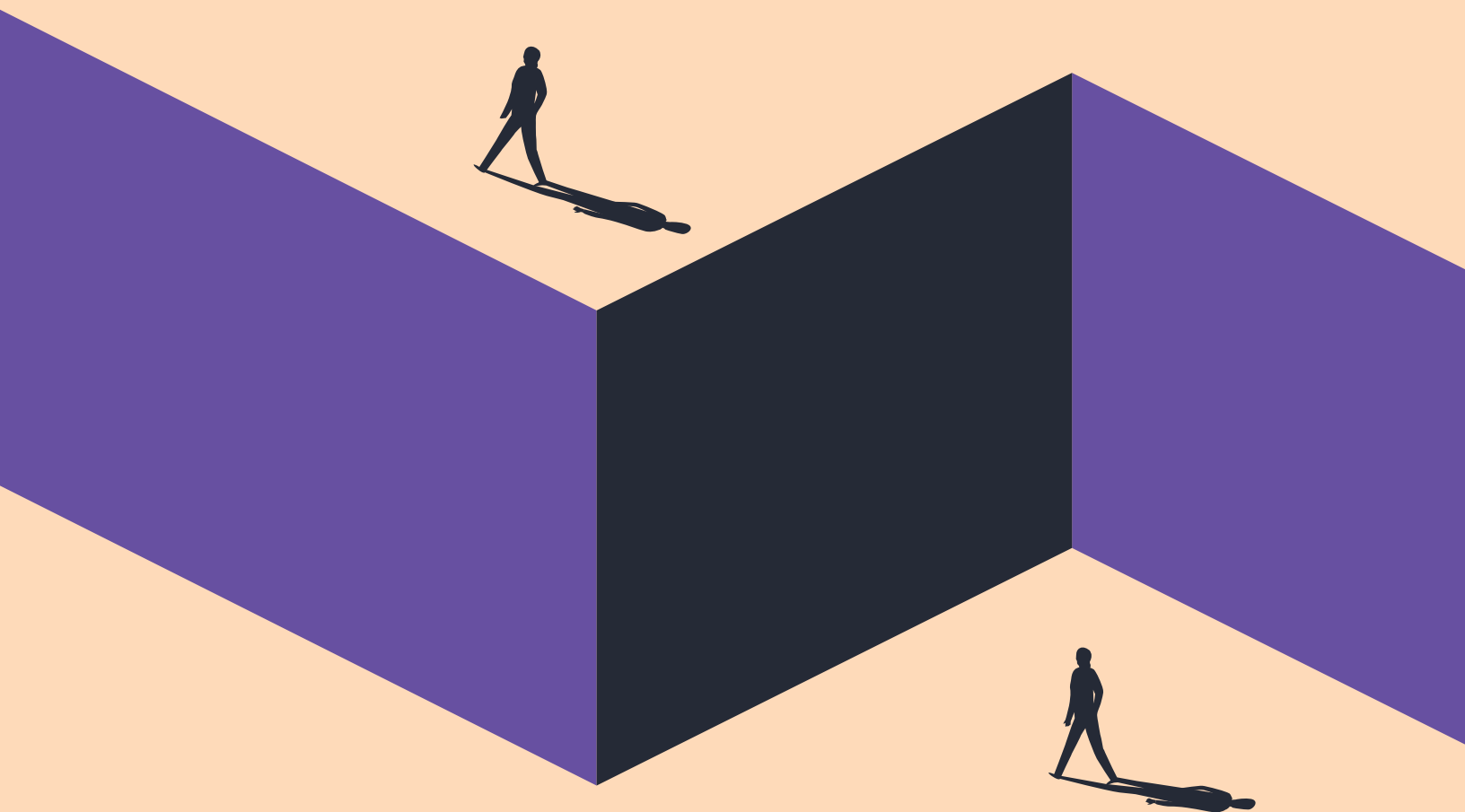


Synthèse des Rencontres inégalités et intelligence artificielle

Comprendre, agir et répondre aux besoins



du 31 octobre au 1^{er} novembre 2024

obvia



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada



Rédaction

Daniella Landrys

Doctorante, Département de sociologie à l'UQAM

Relecture et révision

Lyne Nantel

Conseillère en consultation publique et participation citoyenne à l'Obvia

Julie Goulet-Kennedy

Conseillère en mobilisation et transfert des connaissances à l'Obvia

Révision scientifique

Karine Gentelet

Professeure au Département des sciences sociales à l'UQO, Directrice scientifique de la collaboration avec la société civile de l'Obvia

Cette synthèse a été réalisée grâce à une subvention Connexion du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada



Produit avec le soutien financier du Fonds de recherche du Québec

**Fonds
de recherche**

Québec



Table des matières

Mise en contexte	4
Session 1 : Biais algorithmiques : comprendre les inégalités de l'IA	5
Questionner les catégories pour questionner les inégalités	5
L'IA féministe : en théorie et en action	6
La discussion avec Mélanie Julien du Conseil du statut de la femme du Québec	7
Session 2 : Le droit et l'IA : quels sont les défis d'adaptation ?	8
Se saisir des stigmatisations algorithmiques	8
Les normes techniques, normes managériales et normes sociales	9
Discussion avec Dominique Peschard – Ligue des droits et libertés	10
Session 3 : Automating Inequality: How High-Tech Tools Profile, Police, and Punish the Poor	12
Les impacts de ces systèmes de décisions algorithmiques	13
Atelier 1 : Réflexion collective sur le numérique et sur l'écosystème actuel	14
Session 4 : Politiques publiques et IA : entre enjeux de représentativité et de contrôle social ?	15
Les enjeux de contrôle social	15
Quelques pistes de solutions	16
Les enjeux de représentativité	17
Des stratégies pour répondre aux questions d'invisibilisation	17
Session 5 : Inégalités, société civile et participation citoyenne	18
Les fractures numériques	18
Le droit du numérique	19
Les perspectives citoyennes dans le développement IA	19
Atelier 2 : Dialogue - conversation. Société civile et intelligence artificielle	21
La participation des OBNL au Canada et au Québec	21
Les enjeux de l'intelligence artificielle pour le secteur culturel au Canada	22
Quelques constats issus des échanges	23
Session 6 : Table ronde : Quelles pistes de solutions pour une IA plus inclusive ?	24
Les enjeux d'inclusion	24
Les impacts environnementaux et éthiques du numérique	25
Les Premières Nations	25
Les solutions et pistes d'action	26

Mise en contexte

Le document présente une synthèse des interventions et des échanges tenus lors des *Rencontres inégalités et intelligence artificielle. Comprendre, agir et répondre aux besoins*, organisées par la direction Collaboration avec la société civile de l'Obvia les 31 octobre et 1er novembre 2024. L'événement qui a eu lieu à Montréal a réuni de nombreux acteurs de la société civile ainsi que des chercheurs et chercheuses du Québec et de l'international.

Se tenant sur deux journées, les Rencontres ont permis de mieux **comprendre** les enjeux d'inégalités en contexte d'IA à travers des thématiques telles que les biais algorithmiques, les défis d'adaptation du droit, les enjeux de représentativité et de contrôle social et la question de la justice sociale. Des ateliers et tables-rond ont permis aux participantes et participants de réfléchir à des **pistes d'actions** et **aux besoins** de l'écosystème pour développer des solutions numériques et des outils d'IA répondant aux valeurs des acteurs de la société civile.

La programmation des Rencontres proposait des interventions d'acteurs provenant du milieu de la recherche et de la société civile afin de nourrir ces réflexions tant par le savoir scientifique que par le savoir pratique et de l'expérience.

Les Rencontres ont accueilli plus d'une soixantaine de participantes et participants.

Merci au soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et de l'Université Laval.



Jeudi 31 octobre 2024

Session 1

Biais algorithmiques : comprendre les inégalités de l'IA



Remarques introductives et animation – **Tania Saba** (Université de Montréal)

- Questionner les catégories pour questionner les inégalités – **Cécile Favre** (Université de Lyon 2)
- L'IA féministe : en théorie et en action – **Sophie Toupin** (Université Laval)

Discussion avec **Mélanie Julien** (directrice de la recherche et de l'analyse au Conseil du statut de la femme)

Questionner les catégories pour questionner les inégalités

Les questions liées aux catégories ne sont pas récentes. Elles sont intrinsèquement associées aux problématiques d'identité et soulèvent la question des personnes minorisées concernées par les développements informatiques. En informatique, la catégorisation constitue la base des systèmes d'intelligence artificielle (IA). Elle consiste en un **étiquetage des données** qui ne reflète pas la complexité et la multiplicité des réalités. Ces systèmes, souvent conçus sans une réflexion approfondie ou sans une équipe interdisciplinaire, posent, selon Cécile Favre, des défis cruciaux. Parmi ces enjeux, il y a notamment la **visibilisation et la reconnaissance** des personnes.

La catégorisation et les enjeux qui en découlent sont particulièrement prégnants dans l'apprentissage des données par les systèmes d'IA. L'exemple connu est celui de l'algorithme de Amazon développé pour automatiser le recrutement. Cet algorithme, entraîné sur des données biaisées issues de CV majoritairement masculins, a progressivement appris à privilégier les candidatures d'hommes au détriment de celles des femmes.

Selon la chercheuse Cécile Favre, lorsque les IA sont utilisées par exemple pour traduire d'une langue à une autre, il n'est pas rare d'observer la présence de stéréotype. Avec l'outil Google Translate pour les langues dites neutres comme le hongrois par exemple, le passage du français de « il cuisine » vers le hongrois est « Ő főz ». Cependant, lorsqu'on inverse la traduction pour passer du hongrois vers le français « Ő főz » devient « **elle** cuisine ».

Il est essentiel de garder à l'esprit que les catégories sont multiples tant dans leurs définitions que dans leurs applications. La multiplicité des catégories doit faire l'objet de recherches et de discussions approfondies où l'on évalue et analyse s'il y a présence de biais. En effet, l'enjeu réside dans le fait que, lorsqu'on choisit de créer des catégories, **celles-ci ne capturent qu'une partie de la réalité**. Ainsi, même si l'on ne peut tout inclure lors du développement, il est **primordial d'avoir conscience des zones d'ombre ou des angles morts des catégories choisies**. Cela implique de **placer l'humain au centre de la conception** et de sensibiliser les informaticiens au fait que les catégories ne doivent pas être perçues comme de simples étiquettes.

Selon Cécile Favre, il y existe plusieurs pistes d'actions **pour mitiger les enjeux de visibilisation et de reconnaissance**. L'une des pistes est de mieux intégrer les sciences humaines et sociales dans la conception et l'usage de l'IA. Il faut s'interroger sur les catégories des données et les intersections de celles-ci. La chercheuse propose un décloisonnement disciplinaire pour favoriser une plus grande inclusivité dans les systèmes d'IA.

L'IA féministe : en théorie et en action

En 2019, le **hashtag feministAI** (#feministAI) apparaît sur les réseaux sociaux favorisant la multiplication des significations de cette expression. Qu'est-ce que l'IA féministe ? La chercheuse Sophie Toupin y voit plus qu'un concept, c'est un **mouvement d'intégration de la pensée féministe au cœur du développement de l'IA**. Ce terme a été utilisé la première fois dans la littérature scientifique par Allison Adams qui, pour la première fois, l'utilise dans le dernier paragraphe de son article « Artificial intelligence and women's knowledge: what can feminist epistemologies tell us? » publié en 1995. Toupin souligne que dans cet article Adams essaye de déterminer si l'IA traditionnelle peut être utilisée à des fins féministes, d'une part, et, d'autre part, elle propose que les féministes doivent s'emparer de l'IA.

À travers ses recherches, Toupin recense plusieurs projets qui s'inscrivent dans une perspective d'IA féministe. Elle constate un tournant critique dans la recherche et le prototypage de l'IA avec l'émergence dans les 2020 de courants comme l'IA décoloniale et les IA autochtones.

Exemples de projet IA féministe d'aujourd'hui

Un des projets recensés par Sophie Toupin est celui de Caroline Sanders (2017) qui vise à créer un jeu de données spécifiquement féministe. Sanders a organisé des rencontres avec des féministes afin d'identifier les types de données nécessaires pour nourrir un agent conversationnel féministe. En plus de constituer un jeu de données, ce projet visait également à sensibiliser les participantes au fonctionnement des outils d'IA.

La chercheuse Sophie Toupin présente différents projets recensés durant ces travaux :

- [Alliance A+](#) est un réseau de recherche sur l'IA féministe financé par le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI) qui a pour objectif de connecter les milieux de la recherche et de la pratique pour approfondir les définitions d'une IA féministe, explorer les questions émergentes et développer un programme de recherche sur l'IA féministe.
- [SafeHer](#) est une application mobile pour les femmes et les personnes LGBTQ+ aux Philippines qui aide à trouver des itinéraires sécurisés pour circuler d'un point A à un point B.
- [AymurAI](#) est un logiciel basé sur l'IA, qui vise à aider les tribunaux pénaux en Amérique latine à collecter et à rendre disponibles des données sur la violence basée sur le genre.
- [EDIA](#) est un projet qui vise à concevoir et à évaluer une méthodologie permettant aux scientifiques et aux expertes et experts en Amérique latine d'explorer les biais et les stéréotypes discriminatoires présents dans les modèles de langage.

- [Sof-IA](#) est un Système d'écoute féministe en espagnol, soutenu par l'IA générative. C'est un agent conversationnel pour dialoguer et converser sur des situations de violence et de harcèlement numérique que les femmes peuvent vivre lorsqu'elles décident de s'exprimer, de donner une opinion ou de publier du contenu sur les réseaux sociaux.
- [Tatreez Garden](#) est un projet d'IA générative féministe et décoloniale, inspiré par la broderie traditionnelle palestinienne, le "tatreez". Tatreez Garden est un générateur d'images d'IA qui permet de créer des pièces de Tatreez. Ce projet permet de créer une archive évolutive qui connecte les Palestiniennes avec la terre, l'artisanat, leur communauté et leur identité.

Ces projets démontrent qu'une IA féministe peut-être à la fois critique, inclusive et ancrée dans les réalités sociales, ces approches féministes enrichissent les narratifs de l'IA. Néanmoins, la chercheuse met en garde contre un risque d'appropriation à des fins marketing de ce terme, elle donne l'exemple du brevetage du terme « feministAI » par un studio technologique basé à Los Angeles, dans la Silicon Valley.

La discussion avec Mélanie Julien du Conseil du statut de la femme du Québec

Le contexte du Québec.

Le Conseil du statut de la femme (CSF), dans son travail d'agrégateur, analyse ce que les experts disent sur les IA et vulgarise ces informations pour le gouvernement québécois. Dans un avis publié en 2023, *Intelligence artificielle : des risques pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le CSF fait le point sur les risques que l'IA peut susciter pour les femmes, même lorsque ces technologies sont développées avec de bonnes intentions. En plus de soulever les risques, le CSF propose des pistes au gouvernement québécois pour les réduire et éviter de tomber dans ce type de piège.

Interpeller le gouvernement

L'un des rôles du CSF est d'interpeller le gouvernement en tant que législateur et de subventionnaire notamment par l'entremise de recommandations. Le gouvernement a un devoir d'exemplarité tant dans leur usage que dans l'attribution des fonds publics pour soutenir le développement de ces technologies. À partir du moment où les données avec lesquelles ces systèmes sont entraînés concernent la population, il existe un risque que l'écart entre les femmes et les hommes observé dans la société soit perpétué. Le CSF recommande d'inclure une plus grande diversité et de mettre à profit les sciences humaines et sociales dans la prise de décision concernant le développement, les usages et le déploiement de ces outils



Session 2

Le droit et l'IA : quels sont les défis d'adaptation ?



Animée par **Christine Vézina** (Université Laval)

- Se saisir des stigmatisations algorithmiques : réflexions sur l'adaptation du droit de la non-discrimination à la réalité algorithmique – **Audrey Lebret** (Université de Lausanne)
- Normes techniques, normes managériales et normes sociales – **Caroline Lequesne** (Université Côte d'Azur)

Discussion avec **Dominique Peschard**, membre de la Ligue des droits et libertés – section Québec.

Se saisir des stigmatisations algorithmiques

Dans le développement de l'intelligence artificielle, les inégalités ont plusieurs sources, allant de l'extraction des matières premières à l'utilisation des IA. Dans le déploiement de l'IA, Audrey Lebret distingue deux types de risques : ceux qui sont reproduits et ceux qui sont produits par l'IA. Face à ces deux types de risques, il existe des outils juridiques dans le domaine du droit qui peuvent s'appliquer. Cependant, ces nouveaux outils ne redéfinissent pas concrètement le droit de la non-discrimination, ils se réfèrent plutôt à des normes préexistantes.

Le droit à la non-discrimination et ses limites

Les inégalités reproduites par l'intelligence artificielle proviennent de stéréotypes humains et d'inégalités structurelles préexistantes. Par exemple, en santé, l'exclusion des femmes des essais cliniques a généré des prédictions inéquitables. Les inégalités peuvent aussi être la conséquence du choix erroné des variables pour construire un algorithme.

Le droit à la non-discrimination inclut des groupes protégés, avec des critères souvent extensibles, permettant de s'adapter aux nouvelles formes de discrimination, qu'elles soient directes ou indirectes. Les discriminations indirectes, comme des mesures en apparence neutres, mais ayant des effets désavantageux pour certains groupes, peuvent cependant être difficiles à identifier à cause de l'opacité de certains systèmes.

Audrey Lebret souligne un autre enjeu important, celui du **manque d'uniformité** dans le droit européen. Les juridictions n'ont pas forcément la même interprétation dans la mise en œuvre du test de discrimination, notamment pour évaluer si un traitement différencié est justifié par des raisons objectives dans un contexte donné. On observe des variations entre les cours concernant l'étendue des mesures positives nécessaires pour compenser les inégalités. La Cour européenne des droits de la personne adopte parfois une stratégie d'évitement, en éludant d'examiner la question de la non-discrimination lorsqu'une violation d'un autre droit fondamental a déjà été identifiée. En matière de discrimination intersectionnelle, la Cour de justice de l'Union européenne, fait reposer l'identification d'une discrimination sur une approche mécanique, c'est-à-dire motif par motif.

Les inégalités produites par l'IA découlent des corrélations, classifications et prédictions que produisent les algorithmes à partir de données massives. Cependant, ces corrélations, même très fortes, ne constituent pas des liens de causalité. L'un des problèmes structurels de l'intelligence artificielle est le manque d'individualisation, car les décisions se basent sur des généralisations. Il peut donc être difficile dans ce contexte d'identifier des discriminations.

Audrey Lebreton conclut en soulignant que, face aux limitations du droit dans le traitement des inégalités produites et reproduites par l'IA, il est possible de **recourir à d'autres droits fondamentaux**, tels que les droits à la non-discrimination.

Les normes techniques, normes managériales et normes sociales

La norme technique comme outil de régulation

Pour Caroline Lequesne, pour réguler l'IA, il ne s'agit pas de partir de la technologie elle-même, mais **des effets qu'elle produit sur les personnes et les sociétés**. Ces effets incluent des dimensions physiques, morales et psychologiques, qui permettent de définir ce qui est acceptable ou non, ainsi que les règles à observer. C'est notamment le cas de la régulation européenne qui repose sur une hiérarchisation des régimes selon les risques associés à l'IA. Ces risques déterminent les niveaux d'encadrement nécessaires pour chaque application technologique. Il est donc nécessaire de considérer non seulement les effets de l'IA, mais également les normes qu'elle produit. En effet, l'IA génère des normes qui façonnent les pratiques des organisations et les représentations sociales. Dans ses recherches sur les forces policières, elle observe que l'IA produit principalement deux types de normes :

1. les normes managériales, liées à l'organisation et au fonctionnement des structures qui utilisent ces technologies ;
2. les normes sociales, qui influencent les représentations collectives et les perceptions au sein de la société.

Les normes managériales

Les normes managériales, aussi appelées normes d'organisation reflètent le moment où l'IA gère ou organise le travail des agents. Par exemple, des algorithmes qui permettent d'organiser les patrouilles des forces de police en identifiant des zones où la criminalité est plus élevée à certaines heures et en proposant des stratégies spécifiques, devenant ainsi une norme d'organisation, une norme managériale.

Les normes sociales

D'autre part, les IA forgent également des représentations, des normes sociales. Un exemple frappant dans l'administration sociale est l'utilisation d'outils pour lutter contre la fraude sociale et fiscale. Ces outils génèrent des prototypes de fraudeurs à partir de vastes ensembles de données, créant des profils types appliqués à des populations cibles pour repérer les personnes présentant un risque de fraude. Ces prototypes constituent une norme sociale. Cependant, ces outils ciblent particulièrement les publics vulnérables. Selon la chercheuse Lequesne, en matière de fraude, les systèmes sont généralement entraînés pour détecter les « petites fraudes ». Et parce que cette petite délinquance est davantage visée, elle nourrit davantage les bases de données, et ainsi, elle se trouve à être de plus en plus ciblée. Comme le souligne la chercheuse, avec le recul, il est évident que ce sont souvent les mêmes catégories de personnes — racialisées, vulnérables ou les plus pauvres — qui se retrouvent ciblées par ces algorithmes. Ces **boucles de rétroaction** renforcent les biais préexistants et alimentent des discriminations dans les décisions prises sur la base des résultats algorithmiques.

La performativité de l'IA et l'importance du contexte

L'idée que la norme technique produit de la norme sociale ou managériale s'inscrit dans un courant qui considère la **technique comme performative**. Cela signifie que la norme, sociale ou managériale, agit sur ses effets. Lequesne précise que la technologie n'est pas performative en soi et que ce sont les contextes managériaux, la compétence de l'agent et les exigences de productivité qui justifient cette performativité. Un agent formé, sensible aux biais et aux erreurs algorithmiques, peut prendre du recul et signaler un problème. À l'inverse, un agent « non formé » à ces technologies appliquera les décisions sans les remettre en question, surtout si l'outil est perçu comme infaillible. Lorsque des objectifs de rendement élevés sont imposés, le recul de l'agent est encore plus limité. Lequesne souligne l'importance de la formation pour les agents appelés à utiliser ces outils. Sans formation, trois phénomènes peuvent apparaître : un **manque d'empathie** envers les personnes concernées, une **soumission hiérarchique** réduisant l'agent à un simple exécutant, et une **déresponsabilisation** où l'agent s'efface derrière la technologie. Enfin, l'enthousiasme face à ces outils, perçus comme améliorant le travail, renforce une confiance aveugle dictée par le principe hiérarchique.

Discussion avec Dominique Peschard – Ligue des droits et libertés

Pour la Ligue des droits et libertés (LDL), la problématique de l'intelligence artificielle et de ses impacts sur les droits de la personne s'inscrit dans le cadre du « **capitalisme de surveillance** » ou « algorithmique ». Ce modèle s'est développé grâce à des conditions favorables, notamment après les attentats du 11 septembre 2001, où un discours dominant a justifié le sacrifice des libertés au nom de la sécurité. Cela a conduit à l'acceptation d'un régime de surveillance basé sur la collecte massive de données à travers des **objets connectés** (télévisions, voitures, téléphones, etc.). Ces données, utilisées entre autres pour influencer les comportements, ont des conséquences notamment sur le respect de la vie privée et sur la place du débat démocratique dans un contexte de polarisation des opinions.

Autre point soulevé par la ligue est celui des conséquences majeures sur la santé physique et mentale des populations de l'usage intensif des écrans, particulièrement chez les jeunes. On observe des impacts négatifs sur le développement des enfants, avec une activité passive devant les écrans qui remplace les jeux actifs, une réduction des liens sociaux significatifs, ainsi que des problèmes liés à l'image de soi. Selon la LDL, ces phénomènes sont aggravés par les **mécanismes d'exploitation des vulnérabilités individuelles**, qui accentuent les pressions sociales et les troubles psychologiques.

Algorithmes et reproduction des discriminations systémiques

Les données massives collectées, traitées par des algorithmes, servent à des décisions dans divers domaines, notamment au sein des gouvernements et institutions publiques. Certains acteurs de la société observent que ces outils, souvent développés par des entreprises privées basées aux États-Unis, reproduisent les biais des bases de données et sont soumis à des lois comme le Cloud Act, rendant les données accessibles au gouvernement américain.

L'utilisation de ces systèmes de décision automatisée pose des risques lorsqu'ils sont utilisés par les forces de police et de sécurité nationale. Ces outils permettent de cibler des lieux où des délits sont susceptibles d'être commis, ainsi que des personnes potentiellement impliquées. Selon la LDL, **ce processus va à l'encontre du principe de présomption d'innocence** et contourne également l'exigence d'un mandat judiciaire pour des formes intrusives de surveillance. Contexte renforcit selon la LDL les différentes formes de profilage policier et de discrimination.

Face à ces transformations, les gouvernements ont dû revoir les lois sur la protection des renseignements personnels. Ces révisions ont conduit au Québec à la loi 25 (2021) et, au Canada, le projet de loi C-27 est encore à l'étude. Ces réformes prétendent protéger les droits tout en favorisant l'économie des données et les investissements, toutefois la LDL reste préoccupée par les possibilités de circulation des données entre les ministères.



Impact environnemental de l'IA et du numérique

L'impact environnemental de ce nouveau stade de développement du capitalisme numérique a aussi été relevé par la LDL comme étant largement absent du débat public, bien que ses conséquences soient majeures. La production, la transmission et le traitement des données engendrent une consommation énergétique massive, **représentant environ 10 % de l'énergie mondiale**. De plus, la production de données double tous les deux ans, et l'utilisation de technologies basées sur des algorithmes avancés, comme ChatGPT, multiplie par dix l'empreinte carbone des recherches en ligne.

Vers une réappropriation des données et de l'IA

Face à ces multiples défis, il est essentiel de remettre en question ce modèle de développement basé sur une économie des données centralisée et largement contrôlée par des acteurs privés. Selon la LDL, les données devraient être définies comme une propriété commune, mise **au service du bien commun**. L'objectif pour les années à venir est de réorienter cette économie numérique et les outils d'intelligence artificielle vers des usages socialement utiles et conformes au respect des droits de la personne.

Session 3

Automating Inequality: How High-Tech Tools Profile, Police, and Punish the Poor



Conférence de **Virginia Eubanks** (University of Albany)

Présentée par **Lyse Langlois**

Dans *Automating Inequality: How High-Tech Tools Profile, Police, and Punish the Poor*, Virginia Eubanks examine comment les outils technologiques, et en particulier l'intelligence artificielle, reproduisent et renforcent les inégalités socio-économiques. Elle s'intéresse notamment à l'impact de ces technologies sur les services publics et la manière dont elles affectent les populations les plus vulnérables aux États-Unis.

Dans sa présentation, elle revient sur les principaux cas présentés dans son livre pour appuyer sa thèse de l'accélération d'une tendance forte ; **celle d'automatiser les inégalités avec la mise en place d'outils d'IA dans l'administration des politiques publiques.**

Parmi les exemples cités par Eubanks, il y a le *VI-SPDAT : Vulnerability Index – Service Priorization Decision Assistance Tool* utilisé par la ville de Los Angeles pour l'attribution de l'aide au logement. Pour Eubanks, en se basant sur un score de vulnérabilité pour attribuer l'aide au logement, ce système sous prétexte d'un triage numérique n'agit que comme un rationnement des ressources qui sont limitées. En réalité, ce triage ne résout en rien le problème de la précarité et du logement. Ce rationnement sous couvert d'outils technologiques est plutôt, selon Eubanks, est un échec structurel lié à un manque chronique d'investissements dans les logements sociaux.

De plus, de telles utilisations ont des implications éthiques, précise la chercheuse. En attribuant des scores de vulnérabilité, ces systèmes créent ce qu'elle nomme une « **empathy overrides** » (que l'on traduit librement par « remplacement de l'empathie ») permettant aux décideurs de masquer l'absence de solutions réelles. En effet, **ce système de gestion algorithmique donne une couverture morale aux décisions prises ou assistées par des systèmes de décision automatisée.** Pour Eubanks, de telles utilisations renforcent les dynamiques de contrôle bureaucratique des classes populaires et des personnes marginalisées.

Les impacts de ces systèmes de décisions algorithmiques

Pour Eubanks, l'un des enseignements majeurs de ces exemples est le rôle de ces outils d'IA dans l'automatisation des inégalités. Mobilisés dans un contexte de rationalisation et d'austérité des programmes d'aide, ces outils supposent que les ressources sont insuffisantes et, en conséquence, reproduisent cette pénurie.

Ces systèmes ne se contentent pas de déplacer les biais, ils les renforcent souvent en créant des boucles de rétroaction d'injustice. Eubanks observe que le modèle prédictif d'Allegheny en Pennsylvanie, par exemple, en s'appuyant principalement sur des données collectées auprès de familles pauvres, cible systématiquement ces populations, ignorant les comportements similaires potentiellement observables dans des familles plus aisées.

Ces outils masquent également l'absence de solutions réelles en donnant l'illusion de résoudre des problèmes complexes. En réalité, comme le montre le cas du VI-SPDAT à Los Angeles ainsi que d'autres outils tels que les *Electronic Visit Verification* utilisés par le système Medicaid, ces systèmes ne font que gérer des pénuries chroniques sans les corriger, accélérant ce que la chercheuse nomme **l'automatisation du soin**.

Virginia Eubanks pose une question importante : comment pratiquer l'espoir dans une ère de soins calculés au millimètre ? D'abord, il faut **recentrer l'accès universel**. Pour la chercheuse, le triage numérique et l'automatisation des soins pourraient être des approches légitimes si des ressources supplémentaires étaient prévues ou encore si la crise est très temporaire. Pour la chercheuse, les contextes étudiés dans lesquels ces outils sont déployés ont eu pour effet de **réduire des problèmes complexes** à des solutions technologiques simplistes précarisant davantage des groupes d'individus sans offrir de solutions structurantes.



Atelier 1

Réflexion collective sur le numérique et sur l'écosystème actuel

Animé conjointement par l'Obvia et le Collectif Numérique, responsable et soutenable

Cet atelier, organisé conjointement par l'Obvia et le Collectif numérique responsable et soutenable, avait pour objectif d'explorer les visions d'un numérique et d'une IA responsables, soutenables et inclusifs et d'évaluer l'état de l'écosystème d'acteurs et de ressources permettant de soutenir ces visions. Enfin, dans un troisième temps, les participants et participantes devaient identifier trois thématiques et sujets pour lesquels il leur était difficile de trouver de l'information.

Répartie en 6 sous-groupes, la quarantaine de participants et participantes a fait ressortir les thématiques et principes qui caractérisent un numérique et une IA responsable, soutenables et inclusifs. Parmi les notions évoquées, on retrouve la justice, la transparence, la sobriété, la « souhaitabilité » (choisi et non le subi), le financement responsable ainsi que la distinction entre ce qui est nécessaire et ce qui est futile.

Cette réflexion collective a permis d'amorcer une discussion sur **l'état de l'écosystème** à savoir qui sont les **acteurs** qui le composent et quelles sont les **ressources** disponibles pour soutenir le développement d'un numérique et d'une IA tels que définis par les participants et participantes. Enfin les participants ont mis en lumière trois thématiques et sujets où l'accès à l'information semble plus limité et difficile.

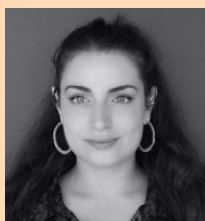
Cette démarche collective ouvre la voie à une réflexion sur les moyens et les besoins prioritaires pour soutenir les visions souhaitées pour le numérique et l'IA de demain.



Vendredi 1^{er} novembre 2024

Session 4

Politiques publiques et IA : entre enjeux de représentativité et de contrôle social ?



Remarques introductives et animation – **Caroline Lequesne** (Université Côte d'Azur)

- La reconnaissance faciale, un outil de contrôle des minorités sexuelles – **Éric Bérard Forget** (Candidat au doctorat, Université de Montréal et Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- L'IA prédictive et les pratiques de contrôle social au Québec – **Manon Aigoin** (Étudiante au doctorat, Université de Montréal)
- Biais et discriminations dans les systèmes d'IA : Quels risques d'exclusion pour les contenus et les communautés francophones et quelles stratégies pour les endiguer ? **Destiny Tchéhouali** (Université du Québec à Montréal)

Discussion avec **Nadia Rousseau** (Directrice de la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs)

Les enjeux de contrôle social

La police prédictive

La police prédictive se divise en trois types d'interventions : la prédiction de zones (identifier les lieux et moments propices aux activités criminelles), la prédiction d'individus à risque et la prédiction d'événements (comme le terrorisme ou la délinquance juvénile). Ces systèmes promettent une meilleure objectivité et efficacité dans le travail policier.

Des chercheuses et des chercheurs dénoncent certaines méthodologies problématiques, soulignant l'**absence de procédures standardisées** pour la collecte et l'usage des données, ce qui pose des enjeux éthiques et épistémologiques. Dans ses recherches sur le sujet, Manon Aignon, constate que le cadre réglementaire actuel est flou et l'absence de règles claires peut entraîner des usages variés, allant de pratiques prudentes à des utilisations excessives. Au Québec, le gouvernement a élaboré une stratégie d'intégration de l'IA pour 2021-2026, cependant, nous n'avons pas un portrait clair de l'utilisation des outils de police prédictive. De plus, l'élaboration de nouvelles lois ne suit pas la vitesse d'évolution de ces technologies, laissant un vide réglementaire préoccupant.

La reconnaissance faciale, un outil de contrôle des minorités sexuelles

Dans certains pays, des systèmes de caméras combinés à des technologies de détection de comportement et de reconnaissance faciale peuvent être déployés de manière excessive. Ces technologies peuvent s'inscrire dans une logique de surveillance, où certains États exploitent les données à des fins de contrôle social. **Ces outils peuvent sérieusement porter atteinte aux droits fondamentaux de la population.**

Un exemple marquant nommé par le panéliste Éric Bérard-Forget est un exemple à l'Ouganda, un pays ayant une loi anti-LGBT+ qui peut imposer des peines allant jusqu'à 20 ans de prison pour une personne ayant des relations homosexuelles ou encore pour les personnes qui soutiennent les droits des minorités sexuelles. La reconnaissance faciale est utilisée comme un outil d'identification des minorités sexuelles, facilitant des discriminations systémiques. Ce type de législation a été largement dénoncé par la communauté internationale.

Quelques pistes de solutions

La redevabilité policière en matière algorithmique

En matière de redevabilité policière, plusieurs mesures peuvent être envisagées dès aujourd'hui. Tout d'abord, il serait pertinent de **créer des lignes directrices** définissant les conditions d'utilisation des outils d'IA, les types de données collectées, ainsi que les méthodes d'analyse employées pour concevoir ou mettre à jour ces systèmes.

Aussi, **l'instauration de protocoles d'audit réguliers**, incluant des vérifications indépendantes, serait essentielle pour évaluer l'utilisation et l'efficacité de ces outils. Ces audits pourraient également identifier les biais, erreurs ou incidences relevés dans leur application. Par ailleurs, des rapports transparents devraient être publiés pour informer sur l'impact des outils sur les communautés, leurs résultats et leurs limites.

Les individus ciblés par ces outils devraient également **être informés de manière proactive**. Cela renforcerait une utilisation responsable et éclairée.

Sur le plan légal, **des obligations de redevabilité** devraient être intégrées dans les lois, accompagnées de sanctions en cas de non-conformité. Enfin, pour réellement comprendre ce qui est déjà en place au Québec, il est impératif d'ouvrir l'accès aux chercheurs afin qu'ils puissent analyser ces pratiques.

L'adaptation des cadres réglementaires de l'IA

Aux États-Unis, le NIST (National Institute of Standards and Technology) a publié en septembre 2022 une norme sur la discrimination algorithmique, qui est obligatoire pour les organismes publics et facultative pour les entreprises privées. En Europe, le droit concernant l'IA prévoit des exceptions pour les forces de l'ordre, permettant à chaque pays de gérer ses propres règles en matière de sécurité publique et militaire.

Cependant, ces modèles, bien qu'inspirants, restent imparfaits. Les réalités économiques, sociales et culturelles varient considérablement d'un pays à l'autre, ce qui complique l'adoption directe de telles lois. **Une législation efficace nécessite une adaptation minutieuse au contexte local**, impliquant des études approfondies sur chaque juridiction. Enfin, pour que ces cadres soient véritablement pertinents, il est essentiel de prendre en compte les spécificités du terrain et de favoriser les collaborations avec des chercheurs spécialisés dans ces questions.

Les enjeux de représentativité

La sous-représentation et l'invisibilisation des contenus culturels francophones

La sous-représentation et l'invisibilisation des contenus culturels, en particulier francophones, sur les grandes plateformes de diffusion culturelle sont préoccupantes. Destiny Tchéhouali relève le **contrôle significatif** exercé par ces plateformes **sur l'offre de contenus culturels présentée à ses utilisatrices et utilisateurs, influençant les rencontres entre une œuvre et son public**. Bien que ces outils offrent des opportunités inédites, ils sont également soumis à des tensions liées à la marchandisation et à la standardisation des cultures.

Certains membres de la communauté de recherche s'inquiètent d'**une hiérarchisation culturelle** imposée par les algorithmes de recommandation. Ces dispositifs, souvent perçus comme des outils de prescription neutres, excluent activement certains contenus en fonction de choix algorithmiques. Cette prédominance limite la diversité apparente des catalogues, qu'il s'agisse de musique, de films ou de séries.

Selon le chercheur Tchéhouali ces nouveaux intermédiaires de l'offre culturelle posent une question fondamentale : dans quelle mesure respectent-ils **une logique de personnalisation tout en garantissant un accès équitable à une large diversité de contenus** ? La captologie, c'est-à-dire l'étude des technologies comme outils d'influence et de persuasion, et le design de l'attention guident la personnalisation de l'offre culturelle. Les plateformes peuvent ainsi être considérées comme de possibles censeurs qui orientent l'attention des utilisatrices et des utilisateurs vers certains contenus, au détriment d'autres, notamment francophones.

L'histoire des Noirs et les défis de la visibilité culturelle

Nadia Rousseau expose comment l'histoire des Noirs a longtemps été marginalisée dans les milieux académiques et médiatiques. C'est pourquoi l'un des principaux objectifs de son organisation est de fournir des efforts afin d'intégrer pleinement l'histoire des Noirs dans le cadre général de l'histoire, en abordant la question essentielle de la représentation, que ce soit par des approches traditionnelles ou en mobilisant des outils contemporains tels que l'intelligence artificielle.

Les efforts pour promouvoir la diversité dans les institutions médiatiques montrent que la représentation culturelle reste limitée en raison des biais. Ces biais sont parfois justifiés par des perceptions personnelles limitées, tel qu'un imaginaire culturel centré sur une seule perspective. Concernant l'IA, les avancées dans la gestion des biais et l'apprentissage machine ouvrent des perspectives encourageantes. Toutefois, des défis subsistent, notamment, le manque d'accès à la formation pour les personnes travaillant directement sur le terrain. La sensibilisation et l'outillage de tous les acteurs impliqués sont des éléments essentiels pour garantir une adoption équitable et éthique des outils d'IA.

Des stratégies pour répondre aux questions d'invisibilisation

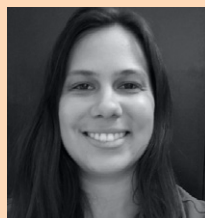
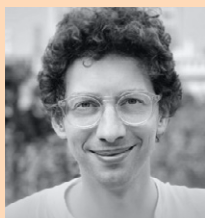
Ce qui doit aujourd'hui préoccuper nos décideurs publics, au-delà d'identifier et d'anticiper les risques liés au développement accéléré de l'IA, est d'assurer un environnement numérique plus maîtrisé, inclusif, équitable et sûr pour toutes et tous. Parmi les stratégies à adopter, il est essentiel de **diversifier les données utilisées** pour entraîner les algorithmes.

Il est tout aussi crucial d'**auditer régulièrement les algorithmes** pour détecter en amont les biais culturels et linguistiques qui influencent la recommandation des contenus. Ces audits pourraient contribuer à limiter les hiérarchies culturelles imposées par les grandes plateformes, où la culture passe souvent derrière le profit, et où l'humain est relégué au second plan face à la machine.

La solution, paradoxalement, pourrait venir de la technologie elle-même. Comme l'a souligné Lawrence Lessig dans les années 2000, le code peut jouer un rôle essentiel dans la régulation de l'environnement numérique. Cependant, il est impératif de développer des politiques publiques et des lois capables d'anticiper les impacts de l'IA et de garantir que l'intérêt public prime sur les logiques purement commerciales.

Session 5

Inégalités, société civile et participation citoyenne



Animée par **Lyne Nantel** (Obvia)

- Justice sociale et services publics à l'ère de l'IA : pour le droit fondamental d'utiliser – ou non – internet – **Elise Degrave** (Université de Namur) et **Périne Brotcorne** (Université catholique de Louvain)
- Vers la participation comme justice dans l'IA générative – **Tomasz Hollanek** (University of Cambridge)

Discussion avec **Marie-Andrée Côté** (Chargée de projet, Votepour.ca) et **Guillaume LaBarre** (Directeur de Communautaire)

Les fractures numériques

Les recherches sur les inégalités sociales numériques, souvent appelées fracture numérique, se concentrent sur la documentation et l'objectivation, à la fois quantitative et qualitative, des écarts croissants entre l'accélération de la numérisation de la société – notamment dans les services publics – et les inégalités persistantes, qui continuent d'évoluer et de se transformer.

La compréhension des inégalités numériques repose sur de la littérature située aux croisements de la sociologie et des sciences de l'information et de la communication. **Ces inégalités se manifestent par des différences systématiques d'opportunités et de dispositions** : accès aux technologies numériques, usage pratique, et compréhension du fonctionnement des systèmes numériques et algorithmiques.

Les politiques d'inclusion numérique, bien qu'importantes, adoptent une lecture individualisante des inégalités, les présentant comme des déficits : manque d'accès, de compétences, ou de motivation. Pour dépasser ces limites, **il est nécessaire d'analyser les inégalités non pas à travers les individus qui utilisent la technologie, mais par l'angle de la conception des technologies numériques**. Cette réflexion soulève, selon Perrine Brotcorn et Elise Degrave, des questions sur les modalités de capacitation dans les processus de conception technologique et sur la manière dont les publics, en particulier ceux considérés comme « fragilisés », participent à ces processus.

Dans le contexte des services publics, des observations ethnographiques montrent que les équipes de conception ne sont généralement pas formées à ces questions. Lorsqu'elles envisagent les utilisatrices et les utilisateurs, ils imaginent un profil standard, intégrant plus tard des profils spécifiques. De plus, les équipes de conception ont souvent une représentation floue des personnes qui n'utilisent pas Internet. Les pratiques actuelles incluent les utilisatrices et les utilisateurs principalement en fin de processus, les sollicitant pour évaluer l'efficacité des technologies, mais rarement dans les phases initiales d'idéation.

Le droit du numérique

La numérisation de l'administration publique soulève des enjeux critiques, notamment en matière de protection des renseignements personnels et de préservation du contact humain. Les recherches de Brotcorn et Degraeve s'appuient sur une approche de recherche-action, fondée sur des observations de terrain, pour analyser les conséquences de la transition vers une société « sans contact ». **Leur travail met en évidence la nécessité d'adapter le numérique aux besoins humains, plutôt que de contraindre les humains à s'adapter au numérique.**

Cette réflexion s'est concrétisée dans l'élaboration d'un **code du numérique**, résultats d'ateliers auprès de la population d'un quartier défavorisé en Belgique. Il en ressort un droit fondamental moderne : **celui de ne pas utiliser Internet**. Ce droit repose sur l'idée que les citoyennes et les citoyens doivent **pouvoir choisir librement** leur mode de communication, sans être contraints par des politiques imposant le tout-numérique.

Les politiques de numérisation actuelles manquent souvent de transparence quant à leurs objectifs. Une question fondamentale reste ignorée : pourquoi numérise-t-on ? La numérisation est souvent présentée comme une évidence, justifiée par défaut, et mise en œuvre à travers des incitations douces ou des « nudges ». Cette pratique, bien qu'elle ne repose sur aucune obligation légale explicite, exerce une pression sociale forte. Elle tend à diviser les individus en deux catégories : celles et ceux capables de s'adapter, et celles et ceux stigmatisés pour leur « incapacité » à suivre la numérisation des services.

Ces mécanismes alimentent une pression psychologique importante, avec des implications sur la santé mentale. Face à ces défis, des initiatives émergent pour défendre le droit de refuser le tout-numérique. Au niveau européen, par exemple, une lettre ouverte a été publiée pour promouvoir ce droit. Ces initiatives témoignent de la possibilité de créer une **solidarité** face à la numérisation imposée, et de faire entendre une voix citoyenne en faveur d'un numérique respectueux des besoins et libertés de chacun.

Les perspectives citoyennes dans le développement IA

Les équipes de développement en IA reconnaissent de plus en plus l'importance d'intégrer des perspectives diverses dans le processus de conception, en réponse aux valeurs de justice et d'inclusion. Il est essentiel que la participation soit reconnue comme une véritable contribution, car les individus impliqués enrichissent considérablement les modèles finaux.

Tomasz Hollanek souligne trois formes principales de participation. **La participation en tant que travail** repose sur l'idée que les utilisatrices et les utilisateurs, par leurs interactions et leurs données, participent gratuitement à l'amélioration des systèmes d'IA, sans reconnaissance ni rémunération. **La participation en tant que consultation** consiste en des échanges ponctuels avec des personnes expertes ou non pour résoudre des problèmes techniques ou valider certaines fonctionnalités. Bien que courante, cette pratique est souvent superficielle et ne permet pas de transformer en profondeur le processus de conception. Enfin, **la participation en tant que justice** vise à inclure les groupes marginalisés dans la conception des technologies, leur permettant de remodeler les dynamiques de pouvoir et d'exercer une véritable influence sur les résultats finaux.

Les pratiques actuelles de participation sont souvent critiquées pour leur caractère symbolique, perçu comme un ajout marginal sans réel impact. Les outils disponibles pour intégrer l'éthique dans la conception des technologies présentent des lacunes importantes. Ces outils adoptent également une vision simpliste et technosolutionniste de l'éthique, dissociée des contextes politiques et sociaux. Par ailleurs, des concepts critiques tels que la conception participative ou inclusive sont souvent vidés de leur sens et adaptés de manière à entraver leur mise en œuvre significative.

Certains outils s'inspirent du féminisme intersectionnel pour inclure les groupes marginalisés et la société civile dans la conception des technologies. Elles visent à transformer les relations de pouvoir, favorisant ainsi l'autonomie des personnes participantes tout en redéfinissant les notions traditionnelles de design et d'inclusion.

Le cadre réglementaire européen, notamment le AI Act, impose des exigences strictes aux équipes de développement, telles que l'évaluation de l'impact des produits sur les droits de la personne et la dignité humaine.

Une méthodologie de conception non linéaire et itérative, impliquant une participation continue des parties prenantes tout au long du processus, remet en question les approches conventionnelles de design figées et unidirectionnelles. Cette vision encourage une approche plus ouverte et adaptable, qui permettrait à l'IA, et particulièrement à l'IA générative, de s'appuyer sur une participation véritablement significative et équitable. Ces pratiques sont essentielles pour établir une justice dans la conception et l'usage des technologies, et pour construire un avenir technologique plus inclusif et durable. **La participation devient ainsi importante pour les personnes exclues et reconnaître la participation comme un travail est essentiel.**

Votepour.ça et ses travaux sur les fractures numériques

Votepour.ca, un organisme à but non lucratif au Québec a entrepris de réduire la fracture numérique, un défi amplifié par la pandémie, qui a compliqué la connexion entre les communautés et les services essentiels. Face à ce constat, l'organisation a repensé son rôle et ses stratégies pour répondre aux besoins des populations les plus affectées.

Des rencontres ont été organisées avec des personnes confrontées à des difficultés numériques, ainsi qu'avec des acteurs communautaires chargés de les soutenir, souvent dans des contextes informels. Ce travail a conduit au **développement de communautés locales** dans différentes régions du Québec. Ces initiatives mobilisent des acteurs issus de divers secteurs, tels que les services municipaux, la santé, et le milieu communautaire, afin de trouver des solutions collectives pour réduire les impacts de la fracture numérique. En parallèle, un réseau national est en cours de constitution, avec un événement inaugural prévu en février 2025.

L'organisme a également mené une **consultation citoyenne pour le ministère de la Cybersécurité et du Numérique**, visant spécifiquement les personnes rencontrant des obstacles liés à l'accès ou à l'utilisation des services numériques publics. Grâce au soutien d'organismes communautaires, cette consultation a permis de recueillir des perceptions sur les services en ligne et d'identifier les mécanismes d'adaptation privilégiés par ces populations.

Communautique engagée dans le soutien à la littératie numérique

Communautique est une organisation qui se consacre à la démocratisation de l'accès aux technologies, avec pour vision une société équitable, inclusive et résiliente face aux enjeux sociétaux liés à l'utilisation de la technologie. Cette mission s'articule autour de plusieurs projets qui placent les citoyens au cœur de chaque action. Parmi ces initiatives figure un Fablab, qui met à disposition des technologies de fabrication numérique, comme des imprimantes 3D et des découpeuses laser. Un autre projet phare, **PING!**, vise à réduire la fracture numérique en offrant des formations financées par le gouvernement du Québec. Ces **formations s'adressent à des personnes en situation de fracture numérique**, allant de celles qui n'ont jamais utilisé un ordinateur à celles qui souhaitent acquérir une autonomie complète pour accéder aux services gouvernementaux dans le contexte du virage numérique. Ces **actions répondent à un besoin urgent de soutenir les individus laissés pour compte par la numérisation rapide des services publics.**

En parallèle, l'organisation mène des ateliers interactifs pour sensibiliser la population à l'utilisation de l'IA dans les services publics. Un groupe de médiation numérique travaille à créer un pont entre la population et le milieu de la recherche, de l'industrie et des technologies, facilitant ainsi une meilleure compréhension et adoption des outils numériques par les personnes utilisatrices.

Atelier 2

Dialogue - conversation. Société civile et intelligence artificielle



Animé par **Nathalie Guay** (Directrice de l'Observatoire des inégalités (OQI)).

Invitées :

- **Morgann Hervo**, chercheuse en résidence à l'OQI
- **Marie-Julie Desrochers**, directrice exécutive de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles

L'objectif de cet atelier est d'explorer des solutions pour une meilleure intégration de la société civile dans la gouvernance et le développement de l'intelligence artificielle (IA) face aux risques que l'IA amplifie les inégalités existantes et en génère de nouvelles. Les deux invitées ont partagés quelques faits et observations avant d'amorcer la réflexion collective.

La participation des OBNL au Canada et au Québec

La participation des organismes à but non lucratif (OBNL) et de la société civile dans le développement et la gouvernance de l'IA est essentielle, car **ils peuvent témoigner des perspectives et des besoins des populations vulnérables ou marginalisées**. Cette implication est également cruciale pour identifier les biais potentiels et relever les enjeux éthiques liés au développement des systèmes d'IA.

Or, une enquête canadienne menée en octobre 2024¹ révèle que le manque de compréhension des applications de l'IA dans son domaine et le manque de préparation pour utiliser l'IA au travail sont les sentiments qui semblent dominer le secteur caritatif. Selon les données de l'*Enquête canadienne sur la situation des entreprises*², les taux d'adoption de l'IA sont un peu plus faibles parmi les OBNL comparativement aux entreprises du secteur privé, et ce, au Canada comme au Québec.

Une étude exploratoire

Une étude exploratoire a été menée par Morgann Hervo, de l'Observatoire québécois des inégalités, pour **comprendre les perceptions d'OBNL concernant le développement de l'IA, relever les obstacles à leur participation et identifier des solutions pour les surmonter**.

1 CIPC-PCPOB (2024). CIPC-PCPOB Weekly Report – Rapport hebdomadaire, 2-10-39, Philanthropy and Nonprofit Leadership, Carleton University [En ligne].

2 Statistique Canada. [Tableau 33-10-0784-01 Utilisation de l'IA générative par l'entreprise, premier trimestre de 2024](#).

L'étude a exploré quatre thématiques principales lors de quelques entrevues avec des spécialistes issus de la société civile : 1) l'appropriation des connaissances en IA, 2) l'implication des OBNL, 3) leurs besoins et 4) les solutions envisagées. Il en ressort principalement que le besoin de soutien technique et de formation est criant, autant pour intégrer l'IA dans les activités des OBNL que pour participer au dialogue avec les acteurs et actrices du numérique.

Un sondage effectué auprès d'une centaine de personnes en octobre 2024 a porté sur les perceptions à l'égard des avancées de l'IA, sur les objectifs poursuivis en la matière dans leur organisation et sur les défis posés par l'appropriation de l'IA.

- Les résultats de ce sondage montrent une **perception ambivalente de l'intelligence artificielle**, oscillant entre enthousiasme pour ses possibilités et prudence face aux défis techniques, notamment en matière de confidentialité et de sécurité, aux biais, à la déshumanisation liée à l'absence de contact humain et aux coûts.
- Les organisations consultées se concentrent sur les objectifs suivants en lien avec l'IA : **s'informer, se former et se faire accompagner**.
- Les principaux défis rencontrés pour s'approprier des connaissances sur l'IA relèvent du **manque d'expertise au sein de l'équipe, du manque de temps et de l'insuffisance des ressources financières**.

Les enjeux de l'intelligence artificielle pour le secteur culturel au Canada

La **Coalition pour la diversité des expressions culturelles** est une organisation culturelle pancanadienne, représentant plus de 50 organisations culturelles, qui agit pour le développement de politiques publiques visant à favoriser la diversité des expressions culturelles. Les priorités de l'organisation incluent la défense des droits de propriété intellectuelle face à l'intelligence artificielle.

Parmi les principales demandes figure la nécessité de garantir que les artistes, les ayants droit et les créateurs donnent leur consentement à l'utilisation de leurs œuvres pour alimenter les systèmes d'IA. Cela s'accompagne d'une exigence de transparence accrue sur les données et les œuvres utilisées, ainsi que sur les mécanismes de décision des systèmes d'IA et les productions générées par ces technologies, souvent non identifiées comme telles. La rémunération constitue une autre de leurs priorités. **Si le consentement est une condition préalable, « les artistes devraient aussi pouvoir être rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres ».**

Voici des exemples d'actions entreprises par la Coalition pour faire entendre la voix de la culture :

- L'organisation a pris part au projet ALL IN 2024, co-organisé par ScaleAI, Mila et le Ceimia. Face à l'absence initiale de la culture dans cet événement, l'organisation a établi un partenariat pour inclure des acteurs culturels dans la programmation. Cette initiative a permis d'amorcer un dialogue et de positionner la culture comme un élément essentiel dans les discussions sur l'intelligence artificielle.
- Sur le plan législatif, l'organisation a contribué au projet de loi C-27, axé sur les droits numériques et l'intelligence artificielle, en y intégrant une perspective culturelle grâce à une mobilisation proactive. Elle a également proposé au gouvernement d'élaborer une stratégie sur l'utilisation des données culturelles par l'IA.
- Sur la scène internationale, l'organisation a participé activement à la campagne Culture 2030, qui milite pour l'ajout d'un objectif dédié à la culture dans l'agenda des Nations Unies pour le développement durable. Elle surveille également les processus liés aux droits de la personne, soulignant que la Convention-cadre européenne sur l'IA et les droits de la personne met en évidence l'oubli fréquent des droits culturels, tels que les droits d'auteur. Cette situation a conduit l'organisation à intervenir directement, notamment en envoyant des représentants au Commissariat aux droits de l'homme pour défendre l'intégration des droits culturels dans les chartes éthiques sur l'IA.

Finalement, tout ce travail a permis de renforcer les partenariats avec les centres de recherche, de contribuer aux politiques publiques et d'accroître la pertinence de la participation des organisations culturelles au cœur des projets d'IA.

Quelques constats issus des échanges

L'expérience du milieu culturel est susceptible d'inspirer le milieu communautaire afin que ce dernier parvienne à faire reconnaître son expertise terrain auprès de populations vulnérables et à exercer une influence sur le développement de l'IA. Devenir un acteur d'influence figure ainsi parmi les pistes de solution évoquées. De plus, la nécessité de se former, celle de vulgariser et de partager les connaissances dans le domaine du numérique et l'accès à un financement adéquat des organismes communautaires ont été au cœur des discussions tenues lors de cet atelier.



Session 6 – Table ronde

Quelles pistes de solutions pour une IA plus inclusive ?



Animée par **Karine Gentelet** (Université du Québec en Outaouais)

Invités :

- **Thanissa Lainé** (Conseillère en gouvernance de l'information à la Commission santé et services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador)
- **Lise Chovino** (Co-coordonnatrice des Stratégies et du développement, Co-Savoir)
- **François Burra** (Co-fondateur du Collectif Numérique Responsable et soutenable)



Les enjeux d'inclusion

Co-Savoir investit dans les enjeux de justice numérique depuis des années et juge qu'il est nécessaire de porter un regard critique de certaines pratiques d'inclusion, en particulier celles qui cherchent à inclure d'autres perspectives, mais une fois le cadre déjà bien prédéfini par des spécialistes. Co-Savoir juge que cette façon de faire peut être problématique, car elle se limite à **inclure des groupes dans un système déjà existant, sans remettre en question les fondations mêmes de ce système.**

Dans le contexte de l'IA, il est nécessaire de s'interroger sur les conditions actuelles de l'inclusion. Trop souvent, les efforts se limitent à des consultations ponctuelles ou symboliques, qui mènent à une inclusion de façade, sans véritable prise en compte des besoins des communautés concernées.

Un autre obstacle majeur soulevé dans l'intervention de Co-Savoir réside dans l'exclusion générée par les outils numériques. De plus en plus, l'accès à des services essentiels repose sur des technologies comme l'IA, tandis que les espaces présentiels disparaissent. Selon les panélistes, **les outils d'IA doivent être envisagés comme des compléments et non comme des substituts aux interactions humaines.**

Une véritable inclusion implique de partir des besoins des personnes concernées, d'intégrer ces personnes à chaque étape du processus de développement et de tenir compte des impacts potentiels des outils pour éviter de créer de nouvelles barrières à l'accès aux services.

Les impacts environnementaux et éthiques du numérique

Le numérique, et particulièrement l'IA, a des impacts environnementaux considérables qui ne peuvent être ignorés. Actuellement, le numérique représente une part significative des émissions mondiales de gaz à effet de serre, entre 3 et 4 % selon les études et les méthodes de calcul. Les prévisions indiquent que ces impacts pourraient doubler d'ici 2040, principalement en raison de l'expansion rapide des technologies liées à l'IA.

Les pratiques actuelles, telles que l'obsolescence programmée des logiciels, aggravent cette situation. **Ces dynamiques exacerbent non seulement les impacts environnementaux, mais aussi les fractures numériques, en rendant notamment obsolètes des équipements utilisés par des populations déjà vulnérables.**

Face à ces défis, le Collectif Numérique Responsable et soutenable tente de repenser notre rapport aux technologies en adoptant une posture de sobriété numérique et de **technodiscernement**. Cela signifie remettre en question l'idée que la technologie est toujours une solution et éviter une approche systématiquement technophile. Les décisions concernant l'adoption ou le rejet de technologies doivent être fondées sur une analyse rigoureuse des besoins humains réels et des conséquences environnementales et sociales des outils.

Enfin, intégrer l'éthique dans le développement et l'utilisation des technologies implique de dépasser une logique purement utilitariste. **Il faut replacer ces questions dans un cadre plus large de justice sociale et climatique, où les choix technologiques tiennent compte des inégalités qu'ils peuvent renforcer et des ressources qu'ils mobilisent.** Cela nécessite une gouvernance et une régulation claire pour guider l'ensemble des personnes dans le numérique et l'IA.

Les Premières Nations

Les Premières Nations font face à des défis spécifiques dans le domaine du numérique et de l'IA. Comme le soulève la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, les Premières Nations doivent surmonter des obstacles structurels, tels que le manque d'accès à Internet dans les communautés éloignées, les barrières linguistiques dues au fait que le français ou l'anglais est souvent une deuxième ou troisième langue, et une littératie numérique insuffisante. Ces défis sont exacerbés par des problèmes de cybersécurité, les communautés étant particulièrement vulnérables aux cyberattaques.

Pour répondre à ces enjeux, il est essentiel de développer des politiques publiques qui respectent et appliquent les protocoles et les principes des Premières Nations, tels que ceux liés à la **propriété, au contrôle, à l'accès et à la possession de leurs données**. Ces politiques doivent être accompagnées de projets numériques conçus par et pour les Premières Nations, en réponse directe à leurs besoins et à leurs priorités. La reconnaissance de leur souveraineté numérique est cruciale pour garantir leur participation active et respectueuse dans l'évolution du paysage numérique.

Enfin, une sensibilisation accrue au sein des communautés autochtones et dans la société en général est nécessaire pour mieux refléter leurs réalités et contrer les informations erronées qui circulent en ligne. Cela passe par un transfert des connaissances entre les institutions académiques et les Premières Nations, tout en respectant leurs lignes directrices et en soutenant les initiatives qui favorisent leur autodétermination dans le domaine du numérique.

Les solutions et pistes d'action

Durant la discussion les trois organisations de la société civile présente sur cette table ronde de clôture ont proposé des pistes d'action. D'abord, il est essentiel de renforcer les cadres réglementaires afin de contraindre les entreprises à respecter des normes éthiques, environnementales, sociales et de justice climatique.

Un autre axe prioritaire réside dans la sensibilisation et la formation. Ces initiatives doivent être déployées à tous les niveaux de la société, y compris dans les milieux académiques, les entreprises privées et les institutions gouvernementales. **L'objectif n'est pas seulement de former les individus à l'utilisation des outils numériques, mais aussi de les éduquer sur les enjeux éthiques, sociaux et environnementaux qui en découlent.**

Il est crucial de privilégier une **approche collaborative** qui donne la priorité aux besoins des communautés concernées. Les solutions ne doivent pas toujours provenir de l'extérieur. Des initiatives locales, pensées par et pour les populations, doivent être développées pour garantir une réponse adaptée et respectueuse des spécificités culturelles et sociales. En complément, il est nécessaire d'adopter une **posture de sobriété numérique et de technodiscernement**.

Enfin, des ressources financières pérennes doivent être allouées pour soutenir les initiatives en faveur de la justice numérique et sociale. Ces ressources permettront de renforcer les capacités locales et de créer des structures solides pour accompagner les communautés dans leur transition numérique. Une gouvernance inclusive et bien financée est indispensable pour garantir que ces actions aient un impact concret et durable.



A large, thick purple arc that forms a partial circle, starting from the left edge and curving towards the bottom right, framing the 'obvia' logo.

obvia

obvia.ca